

COMMISSION FEDERALE DES JUGES ET ARBITRES COMMISSION FEDERALE NATATION COURSE

A l'attention :

- des cadres techniques du Lille UC natation
- des responsables et des officiels de natations courses du Lille UC natation

Le 01 décembre 2013

**Information sur les modifications du règlement de natation course
adoptées lors du congrès de la FINA
le 27 juillet 2013 à Barcelone.**

INTRODUCTION

La présente note vise à informer l'ensemble des acteurs (dirigeants, entraîneurs, officiels et nageurs) des principales modifications du règlement de natation course adoptées lors du congrès de la FINA du 25 juillet 2013.

Cette note est complétée de la traduction du règlement de natation course où sont mentionnées toutes les modifications apportées.

Ces modifications sont applicables dès le 23 septembre 2013, conformément au règlement FINA et considérant que ces évolutions ne concernent que peu les techniques de nages et par conséquent ne nécessitent pas de temps d'adaptation pour les nageurs.

En pratique, ces modifications seront appliquées par, et uniquement par, le comité régional Nord - Pas de Calais de Natation à partir du 1^{er} Janvier 2014.

Attention aux épreuves organisées dans d'autres comités*, ces nouvelles règles pourraient déjà être en vigueur et appliquées strictement.

*Championnats Interrégionaux à Abbeville (comité de Picardie) par exemple.

SW 6 DOS

« **SW 6.3** Une partie quelconque du corps du nageur doit couper la surface de l'eau pendant toute la course. Il est permis que le nageur soit complètement immergé pendant le virage, **à l'arrivée** et sur une distance de 15 mètres au plus après le départ et chaque virage. A partir de ce moment-là, la tête doit avoir coupé la surface de l'eau. »

Interprétation

□ (SW 6.3) : Il n'est plus permis d'être totalement immergé à l'arrivée, c'est à dire qu'au moment du toucher du mur le corps ne peut pas être totalement immergé. Une partie quelconque doit donc être hors de l'eau.

« **SW 6.4** Lors du virage, il faut qu'une partie quelconque du corps du nageur touche le mur. Pendant le virage, les épaules peuvent être tournées au-delà de la verticale de la poitrine, après quoi une seule et immédiate traction continue du bras ou une immédiate traction simultanée des deux bras peut être faite pour amorcer le virage. Le nageur doit être retourné à une position sur le dos lorsqu'il quitte le mur. »

Interprétation

□ (SW 6.4) : Au virage lors que le nageur est passé en position ventrale la traction du bras ou des 2 bras doit être **engagée immédiatement**, donc sans phase de coulée.

SW 7 BRASSE

« **SW 7.1** Après le départ et après chaque virage, le nageur peut faire un mouvement de bras se prolongeant jusqu'aux jambes pendant lequel le nageur peut être submergé. Un seul coup de pieds de papillon est autorisé pendant la première traction de bras, suivie par le mouvement de jambes de brasse.

□ **SW 7.5** Les pieds doivent être tournés vers l'extérieur pendant la phase propulsive du mouvement de jambes. Les mouvements **du type " ciseaux "**, **" battement " alternés** ou " coup de pieds de papillon vers les bas " ne sont pas autorisés excepté le cas prévu à l'article SW 7.1. Couper la surface de l'eau avec ses pieds est autorisé si cela n'est pas suivi d'un mouvement vers le bas du type " coup de pieds de papillon vers les bas ".

SW 7.6 A chaque virage et à l'arrivée de la course, le contact doit se faire simultanément avec les deux mains **séparées** soit au niveau de l'eau, soit audessus, soit en dessous. **Au dernier mouvement avant le virage et à l'arrivée un mouvement de bras non suivi d'un mouvement de jambes est autorisé.** La tête peut être immergée après la dernière traction de bras avant le toucher, à condition qu'elle coupe la surface de l'eau à un certain point pendant le dernier cycle complet ou incomplet précédant le contact. »

Interprétation

□ (SW 7.5) : reformulation de l'interdiction des mouvements alternés des jambes.

□ (SW 7.6) : au virage et à l'arrivée le toucher du mur doit être réalisé avec les deux mains séparées. Comprendre qu'elles ne peuvent pas être « superposées »

□ (SW 7.6) : précision concernant le dernier mouvement avant le virage et l'arrivée qui peut être incomplet (cf SW 7.2) et ne comporter qu'un mouvement de bras.

Nota : Contrairement à ce qui été annoncé avant le congrès il n'y a pas de modification concernant la coulée de brasse les propositions d'évolutions ayant été rejetées par le congrès.

SW 8 PAPILLON

« **SW 8.4** A chaque virage et à l'arrivée de la course, le contact doit se faire avec simultanément les deux mains **séparées**, soit au niveau de l'eau, soit au-dessus, soit au-dessous. »

SW 10 LA COURSE

« **SW 10.8** Aucun nageur ne sera autorisé à utiliser ou à porter un équipement ou un maillot de bain qui puisse améliorer sa vitesse, sa flottabilité ou son endurance pendant une compétition (tels que des gants palmés, palmes, nageoires, **bandes élastiques, matières adhésives**, etc.). Il est permis de porter des lunettes de natation. Aucune « strap (ruban) » sur le corps n'est autorisé à moins qu'il ne soit approuvé par le médecin de la compétition. »

Interprétation

(SW 10.8) : complément pour interdire le port de bandes élastiques et de matières adhésives

GR 5 EQUIPEMENT

(GR 5.2) : Il est autorisé de porter 2 bonnets de bain